

Délibération n° 2023-06-22-009

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 22 juin 2023

Objet : AUTORISATION DE
SIGNATURE AMI-
TE63/ADEME

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
17-06-2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 49
Pouvoir : 2
Votants : 51

Pour : 46
Contre : 0 –
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juin à dix en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine de La Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 22 juin 2023 à seize heures trente minutes, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, GUILLAUME Gérard, DUCOING Guy, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, BOUYOUX Francis, WATERLOT Philippe, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, MORISON Georges, MAS Gilles, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, PICARD Anne-Marie, EGLI Eric, ROGER Christine, AUBRY Jacques, BRIAT Dominique, RAY Raïssa, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, DOCHEZ Alain, JOURDY Isabelle

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves

Pouvoirs :

ROCHE Alain donne procuration à MARQUES Antonio,

COUPAT Sylvie donne procuration à LHERMET Florence

Secrétaire de séance : Mme BRUN

AUTORISATION DE SIGNATURE AMI-TE63/ADEME

Le président informe l'assemblée que l'ADEME AURA (Agence de la transition énergétique) a publié un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) portant sur un soutien financier pour une mission d'accompagnement à la mobilisation du bâti des collectivités, dans le but de développer des centrales photovoltaïques en toitures (tous types confondus).

Cette mission d'accompagnement porte sur plusieurs axes :

- Identification du potentiel
- Emergence des projets
- Développement
- Consultation et réalisation

Pour cela l'ADEME finance un poste d'animation à hauteur de 30 000 € par an pendant 3 ans avec les exigences suivantes :

- Communes ou groupement de communes < 100 000 hab (ou syndicat d'énergie en respectant le critère précédent)
- Création de poste avec pérennité après le financement
- Périmètre géographique compris sur AURA
- Hors personnel statutaire

Le dépôt des candidatures est au 31 Août 2023 pour une contractualisation fin 2023.

Il est prévu de candidater en collaboration avec l'ADUHME à cet AMI. Cette collaboration entre dans la cadre de la convention cadre entre TE63 et l'ADUHME.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser TE63 à déposer un dossier de candidature auprès de l'ADEME et d'habiliter le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

